

Comptes annuels 2015

## **AXA Fondation de prévoyance, Winterthur**

Le rapport annuel de AXA Fondation de prévoyance, Winterthur paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.



**KPMG SA**

**Audit**

Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zurich

Case postale  
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31  
Téléfax +41 58 249 44 06  
Internet [www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

## **AXA Fondation de prévoyance, Winterthur à Winterthur**

---

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de AXA Fondation de prévoyance, Winterthur comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

## Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Kurt Gysin  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*



Erich Meier  
*Expert-réviseur agréé*

Zurich, 27 juin 2016

# Comptes annuels /

## Bilan

en CHF	Index de l'annexe	31.12.2015	31.12.2014
<b>Actifs</b>			
<b>Placements de la fortune</b>		<b>281'736'502.87</b>	<b>185'681'509.96</b>
Liquidités		37'134'746.33	29'475'626.52
Créances	7.1.1	129'212.41	5'824.98
Avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.1.2	4'399'398.55	9'498'609.94
Titres		232'705'765.60	141'515'297.90
Créances auprès des employeurs affiliés	6.9.1	7'514'079.98	5'259'850.62
./. Du croire		-146'700.00	-73'700.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.1.3	<b>1'658'844.97</b>	<b>1'131'323.32</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2	<b>228'878'153.65</b>	<b>153'699'571.25</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>512'273'501.49</b>	<b>340'512'404.53</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>		<b>16'426'896.10</b>	<b>30'507'549.39</b>
Prestations de libre passage, capitaux	7.2.1	15'029'248.84	27'285'019.35
Engagements envers AXA Vie SA	7.2.2	1'042.95	7'291.65
Autres dettes	7.2.3	1'396'604.31	3'215'238.39
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.2.4	<b>602'239.06</b>	<b>1'474'458.98</b>
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>	6.9.2	<b>3'004'919.20</b>	<b>2'255'337.70</b>
Réserves de contributions sans renonciation à l'utilisation		3'004'919.20	2'255'337.70
<b>Provisions non techniques</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>252'517'010.74</b>	<b>141'067'653.64</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	239'112'108.58	137'663'842.64
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.1	8'101'595.16	0.00
Provisions techniques de la Fondation	5.6.2	5'303'307.00	3'403'811.00
<b>Passifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2	<b>228'878'153.65</b>	<b>153'699'571.25</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	217'580'445.65	147'620'411.25
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5.2	11'297'708.00	6'079'160.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>5'214'525.35</b>	<b>9'993'597.19</b>
<b>Fonds libres des caisses de prévoyance</b>		<b>5'629'757.39</b>	<b>1'514'236.38</b>
Fonds libres en début de période		1'514'236.38	681'943.30
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts		4'837'175.94	1'317'434.23
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)		-721'654.93	-485'141.15
<b>Fonds libres de la Fondation</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits de la Fondation		0.00	0.00
<b>Total des passifs</b>		<b>512'273'501.49</b>	<b>340'512'404.53</b>

## Compte d'exploitation

en CHF	Index de l'annexe	2015	2014
<b>Contributions, apports ordinaires et autres</b>		<b>68'507'224.37</b>	<b>45'707'317.45</b>
Contributions des salariés		28'672'064.55	17'926'597.85
Contributions des employeurs		32'785'154.67	20'541'680.00
dont prélèvement des réserves de contributions des employeurs pour le financement de contributions	6.9.2	-365'570.15	-375'589.95
Apports uniques et rachats		5'857'201.35	5'709'817.90
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	6.9.2	1'115'151.65	1'722'701.55
Subsides du fonds de garantie		443'222.30	182'110.10
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>185'619'441.65</b>	<b>151'202'818.20</b>
Apports de libre passage		180'474'355.66	149'355'852.72
Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés	7.3.1	4'853'899.24	1'322'579.03
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		291'186.75	524'386.45
<b>Apports provenant des contributions et prestations d'entrée</b>		<b>254'126'666.02</b>	<b>196'910'135.65</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-7'184'123.15</b>	<b>-3'165'461.75</b>
Rentes de vieillesse	7.3.2	-365'586.95	-136'151.50
Rentes de survivants	7.3.3	-112'297.75	-37'862.75
Rentes d'invalidité		-550'497.25	-222'581.20
Prestations en capital à la retraite		-5'764'786.95	-1'584'467.15
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité		-390'954.25	-1'184'399.15
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-54'253'604.90</b>	<b>-38'639'808.20</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-52'412'339.95	-35'587'479.65
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective	7.3.1	-16'723.30	-5'144.80
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	7.3.4	-1'824'541.65	-3'047'183.75
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-61'437'728.05</b>	<b>-41'805'269.95</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de contributions</b>		<b>-192'214'696.94</b>	<b>-155'004'048.52</b>
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs (net)		-164'760'906.91	-143'129'731.02
Constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (net)		-13'320'143.16	-3'236'772.00
Variation des fonds libres provenant de reprises et de transferts	7.3.1	-4'837'175.94	-1'317'434.23
Constitution de provisions techniques de la Fondation		-1'899'496.00	-2'128'708.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs		-6'647'393.43	-3'844'291.67
Constitution de réserves de contributions des employeurs (net)		-749'581.50	-1'347'111.60

en CHF

Index de l'annexe

2015

2014

<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>2'564'483.35</b>	<b>1'598'526.45</b>
Prestations d'assurance	7.3.5	1'835'662.35	1'598'526.45
Parts d'excédent des assurances	5.7	728'821.00	0.00
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-84'453'685.20</b>	<b>-75'379'957.20</b>
Primes de risque		-10'320'741.30	-6'326'273.45
Primes de coûts	7.3.6	-3'521'013.90	-2'093'631.90
Primes uniques aux assurances		-70'332'806.10	-66'783'291.65
Contributions au fonds de garantie		-279'123.90	-176'760.20
<b>Variation des actifs provenant de contrats d'assurance</b>	5.2	<b>75'178'582.40</b>	<b>68'980'715.30</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-6'236'378.42</b>	<b>-4'699'898.27</b>
<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>938'603.26</b>	<b>8'018'694.44</b>
Intérêts sur liquidités (nets)	7.3.7	-77'741.66	16'317.86
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA	7.3.8	488'586.23	314'649.00
Résultat des titres		2'794'839.45	8'837'006.20
Frais d'administration des placements	6.8.1	-1'757'241.73	-916'305.15
Intérêts sur créances auprès des employeurs		109'605.39	50'827.95
Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA	7.3.9	-581'113.45	-364'766.85
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance		-223'511.08	-121'782.16
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues		0.00	42'896.52
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés		185'180.11	159'851.07
<b>Autres produits</b>		<b>325'011.40</b>	<b>133'560.55</b>
Produits divers	7.3.10	325'011.40	133'560.55
<b>Autres frais</b>	7.3.11	<b>-81'541.36</b>	<b>-71'199.16</b>
<b>Frais d'administration</b>	7.3.6	<b>-446'421.65</b>	<b>-237'981.60</b>
Frais d'administration généraux		-379'821.30	-182'354.55
Honoraires de l'organe de révision		-16'740.00	-16'902.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle		-22'860.35	-13'603.65
Emoluments des autorités de surveillance		-27'000.00	-25'121.40
<b>Excédent des charges/produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-5'500'726.77</b>	<b>3'143'175.96</b>
<b>Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>4'779'071.84</b>	<b>-3'628'317.11</b>
<b>Excédent des charges</b>		<b>-721'654.93</b>	<b>-485'141.15</b>
Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)	7.3.12	-721'654.93	-485'141.15
Excédent des produits de la Fondation	7.3.13	0.00	0.00

# Annexe

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

Le 17 août 1984, la «Winterthur» Société d'Assurances sur la Vie à Winterthur a créé, sous le nom de Mörsburg Fondation collective LPP, une fondation au sens des articles 80 ss du code civil suisse. Le nom actuel de la société fondatrice est: AXA Vie SA. Le nom actuel de la Fondation est: AXA Fondation de prévoyance, Winterthur (IDE: CHE-109.743.148 RC).

La Fondation a son siège à Winterthur. Ses activités s'étendent à toute la Suisse.

La Fondation vise à garantir la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Elle protège, dans la mesure définie dans ses règlements, les salariés et les employeurs des entreprises qui lui sont affiliées contre les conséquences économiques de la perte de gain consécutive à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle verse des prestations conformes aux dispositions de la prévoyance professionnelle obligatoire et offre également des plans de prévoyance qui dépassent les prescriptions minimales de la loi ou qui comprennent uniquement les prestations subobligatoires.

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH.1434 et verse des contributions au fonds de garantie.

### 1.3 Indication des actes et des règlements

	Edition	Nouvelle édition
Acte de fondation	2015	
Règlement d'organisation	01.01.2013	01.01.2016
Règlement de prévoyance / plans de prévoyance		
- Base LPP	01.01.2014	01.01.2016
- Prévoyance complémentaire	01.01.2014	01.01.2016
Directives relatives à l'EPL	01.01.2013	
Règlement de placement	01.01.2015	
Annexe 1	01.01.2015	01.01.2016
Annexes 2 et 3	01.01.2015	
Règlement électoral du Conseil de fondation	01.07.2014	
Règlement relatif à la participation aux excédents	01.01.2009	
Règlement de gestion du Conseil de fondation	01.01.2015	
Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	01.06.2014	
Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective	01.06.2014	
Règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves	01.12.2014	01.12.2015
Règlement des frais de gestion	01.01.2013	



#### 1.4 Organe suprême, droit à la signature et gérance

##### Conseil de fondation

Membres	Fonction	Durée du mandat	Employeurs / salariés
Benno Brivio		2013 - 2016	employeurs
Maurus Fries		2013 - 2016	employeurs
Helmut Heid	Président	2013 - 2016	salariés
Marc Alexander Schwiede		2013 - 2016	salariés

Les membres du Conseil de fondation disposent d'un droit de signature collective à deux.

##### Commissions de prévoyance du personnel (CPP)

Organes de gestion paritaires des caisses de prévoyance gérées séparément pour chaque employeur affilié. Les Commissions de prévoyance du personnel sont composées d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

##### Gérance

Gérance, administration, comptabilité	AXA Vie SA, Winterthur
---------------------------------------	------------------------

#### 1.5 Expert, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Libera SA, Zurich, Dr. Ruben Lombardi
Organe de révision	KPMG SA, Zurich
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

#### 1.6 Employeurs affiliés

##### (nombre de contrats d'adhésion)

	2015	2014	Variation en %
Effectif des contrats d'adhésion au 01.01	2'538	1'012	150,79
Entrées	1'540	1'639	
Sorties	-71	-113	
<b>Total des contrats d'adhésion au 31.12</b>	<b>4'007</b>	<b>2'538</b>	<b>57,88</b>

## 2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs	2015	2014	Variation en %
Effectif des assurés actifs au 01.01	6'669	2'952	125,91
Entrées	6'394	5'580	
Sorties	-2'792	-1'863	
<b>Total des assurés actifs au 31.12</b>	<b>10'271</b>	<b>6'669</b>	<b>54,01</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

2.2.1 Rentes prises en charge de manière autonome par la Fondation	Effectif au 31.12.2015	Entrées Sorties 2015	Effectif au 31.12.2014
Rentes de vieillesse	20	20 0	0
Rentes d'enfant d'invalidé	1	1 0	0
Rentes de conjoint	1	1 0	0
Rentes d'orphelin	2	2 0	0
<b>Total des rentes réassurées</b>	<b>24</b>		<b>0</b>

2.2.2 Rentes réassurées selon les principes actuariels	Effectif au 31.12.2015	Entrées Sorties 2015	Effectif au 31.12.2014
Rentes de vieillesse	13	0 0	13
Rentes d'invalidité	56	63 -33	26
Rentes d'enfant d'invalidé	16	13 0	3
Rentes de conjoint	3	1 0	2
Rentes d'orphelin	9	5 -1	5
<b>Total des rentes réassurées</b>	<b>97</b>		<b>49</b>
<b>Total des rentes</b>	<b>121</b>		<b>49</b>

### **3 Nature de l'application du but**

#### **3.1 Explication des plans de prévoyance**

Le règlement de prévoyance édicté par le Conseil de fondation constitue le cadre des plans de prévoyance proposés par chacune des caisses de prévoyance affiliées.

Dans ces plans de prévoyance, promulgués par les caisses de prévoyance, sont établis le genre et le montant des prestations de prévoyance ainsi que le montant et la composition des contributions.

#### **3.2 Financement, méthodes de financement**

Le financement de la prévoyance professionnelle des employeurs affiliés est régi par les plans de prévoyance des caisses.

#### **3.3 Parts d'excédent des assurances**

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Les détails relatifs à l'attribution des parts d'excédent figurent au point 5.7.

### **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

#### **4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26**

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes annuels correspondent aux recommandations Swiss GAAP RPC 26 en matière de présentation des comptes.

#### **4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation**

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux prescriptions légales et sont appliqués comme suit:

- Conversion de monnaies étrangères: cours au jour de clôture du bilan
- Liquidités, créances, dettes et comptes de régularisation: valeur nominale sous déduction des corrections de valeur nécessaires
- Titres: prix du cours
- Actifs et passifs provenant de contrats d'assurance: réserve mathématique d'épargne susceptible de rachat pour les assurés actifs et réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes sur la base des tarifs d'assurance d'AXA Vie SA
- Capital de prévoyance des assurés actifs, capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (pris en charge de façon autonome par la Fondation) et provisions techniques: conformément aux dispositions réglementaires et aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
- Objectif de la réserve de fluctuation de valeur: calcul selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»)

#### **4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes**

Aucune

## 5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques actuariels d'invalidité et de décès sont réassurés en grande partie et le processus d'épargne et le risque de vieillesse, en partie dans le cadre d'un contrat d'assurance collective conclu avec AXA Vie SA. Depuis le 01.01.2015, la Fondation assume de manière autonome les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui leur sont liées.

La Fondation a réassuré une partie de la fortune auprès d'AXA Vie SA, conformément aux principes actuariels.

### 5.2 Explication des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance correspondent à la réserve mathématique d'épargne (capital de prévoyance des assurés actifs) ainsi qu'à la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) du contrat d'assurance collective. Evolutions, voir points 5.3 et 5.5.2.

<b>Evolution des actifs et des passifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Etat au 01.01	153'699'571.25	84'718'855.95
Variation	75'178'582.40	68'980'715.30
<b>Etat au 31.12</b>	<b>228'878'153.65</b>	<b>153'699'571.25</b>

### 5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance des assurés actifs correspond aux avoirs de vieillesse réglementaires des personnes assurées.

<b>5.3.1 Composition du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Capital de prévoyance placé de façon autonome par la Fondation (poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions techniques»)	239'112'108.58	137'663'842.64
Capital de prévoyance réassuré auprès d'AXA Vie SA (poste du bilan «Passifs provenant de contrats d'assurance»)	217'580'445.65	147'620'411.25
<b>Total du capital de prévoyance des assurés actifs</b>	<b>456'692'554.23</b>	<b>285'284'253.89</b>

<b>5.3.2 Evolution des avoirs de vieillesse</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse au 01.01	285'284'253.89	138'310'231.20
Bonifications de vieillesse	48'831'427.35	30'403'371.90
Apports de libre passage	180'474'355.66	149'355'852.72
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	291'186.75	524'386.45
Autres apports	2'731'425.10	4'877'903.00
Prestations de libre passage en cas de sortie	-52'412'339.95	-35'587'479.65
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-1'824'541.65	-3'047'183.75
Dissolution pour cause de retraite, de décès ou d'invalidité, autres	-13'330'606.35	-3'397'119.65
Rémunération des avoirs de vieillesse	6'647'393.43	3'844'291.67
<b>Avoirs de vieillesse au 31.12</b>	<b>456'692'554.23</b>	<b>285'284'253.89</b>
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,75%	1,75%
<b>5.3.3 Variation des avoirs de vieillesse placés de façon autonome (compris dans la liste ci-dessus)</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Etat au 01.01	137'663'842.64	56'433'763.25
Variation (net)	101'448'265.94	81'230'079.39
<b>Etat au 31.12</b>	<b>239'112'108.58</b>	<b>137'663'842.64</b>
<b>5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (calcul de conformité)</b>	<b>280'962'970.68</b>	<b>172'311'122.70</b>
Taux d'intérêt minimal LPP défini par le Conseil fédéral	1,75%	1,75%

## 5.5 Evolution de la réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes afférent aux rentes de vieillesse et aux rentes de survivants qui leur sont liées, prises en charge de façon autonome par la Fondation (cf. point 5.5.1), est porté au poste du bilan «Capitaux de prévoyance et provisions technique». Le capital de prévoyance afférent aux rentes réassurées auprès d'AXA Vie SA (cf. point 5.5.2) est inclus dans les actifs et les passifs provenant de contrats d'assurance.

### 5.5.1 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) placée de façon autonome

	31.12.2015 CHF	Constitution Dissolution 2015	31.12.2014 CHF
Rentes de vieillesse	7'767'951.25	7'847'106.73 -79'155.48	0.00
Rentes d'enfant de pensionné	21'183.98	21'908.02 -724.04	0.00
Rentes de conjoint	273'513.47	277'239.45 -3'725.98	0.00
Rentes d'orphelin	38'946.46	59'288.90 -20'342.44	0.00
<b>Etat au 31.12</b>	<b>8'101'595.16</b>		<b>0.00</b>
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.1)	24		0

### 5.5.2 Réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes) réassurée conformément aux principes actuariels

	31.12.2015 CHF	Constitution Dissolution 2015	31.12.2014 CHF
Rentes de vieillesse	2'785'424.00	0.00 -60'699.00	2'846'123.00
Rentes d'invalidité	6'424'611.00	4'660'919.00 -251'709.00	2'015'401.00
Rentes d'enfant d'invalidité	117'131.00	106'110.00 -15'304.00	26'325.00
Rentes de conjoint	1'730'755.00	733'681.00 -27'277.00	1'024'351.00
Rentes d'orphelin	239'787.00	122'598.00 -49'771.00	166'960.00
<b>Etat au 31.12</b>	<b>11'297'708.00</b>		<b>6'079'160.00</b>
Nombre de rentes (détails, voir point 2.2.2)	97		49

## 5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

### 5.6.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Aucune provision technique ne doit être constituée au niveau des caisses de prévoyance.

### 5.6.2 Provisions techniques de la Fondation

	31.12.2015 CHF	Constitution Dissolution 2015	31.12.2014 CHF
Provisions pour différences de taux de conversion (risque de longévité)	5'303'307.00	1'899'496.00 0.00	3'403'811.00
<b>Etat au 31.12</b>	<b>5'303'307.00</b>		<b>3'403'811.00</b>

Le calcul des provisions est effectué conformément aux dispositions du règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves et repose sur l'hypothèse selon laquelle 60% des avoirs de vieillesse déterminants des personnes assurées ayants droit seront convertis en une rente de vieillesse.

## 5.7 Parts d'excédent des assurances

Chaque année, AXA Vie SA calcule les parts d'excédent en tenant compte des dispositions de la Confédération en matière de surveillance.

Parts d'excédent découlant du processus d'épargne:

Pour l'année 2015, AXA Vie SA n'a attribué aucune part d'excédent découlant du processus d'épargne.

Parts d'excédent découlant du processus de risque:

Pour l'année 2015, AXA Vie SA a pu verser une part d'excédent issue du processus de risque, dont le montant dépend des facteurs tarifaires invalidité et décès. Ces facteurs tarifaires dépendent de l'expérience en matière de risque de la branche économique concernée et du cours individuel des sinistres de la caisse de prévoyance. Les excédents de risque ont été calculés sur la base des primes de risque des caisses de prévoyance.

Les parts d'excédent, d'un montant total de 728'821.00 CHF, ont été utilisées pour constituer la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation, conformément aux dispositions du règlement relatif à la participation aux excédents.

Ces parts d'excédent se rapportent à l'année 2015. Elles sont comptabilisées sur la période de calcul afin de garantir une vue d'ensemble exhaustive et conforme à la réalité de la période concernée.

Etant donné que les processus de rentes n'ont pas généré de parts d'excédent, il n'a pas été possible d'adapter les rentes à l'évolution des prix conformément à l'art. 36, al. 2, LPP.

## **5.8 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

La dernière expertise actuarielle de la société Libera SA a été établie le 10.06.2015 pour le 31.12.2014. Il en ressort que:

- Les provisions techniques ont été calculées conformément aux bases techniques LPP 2010 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 3,0%.
- La Fondation a couvert de manière largement congruente les risques de décès et d'invalidité au moyen d'un contrat-cadre pour les assurances collectives conclu avec AXA Vie SA. Par conséquent, elle n'assume aucun risque actuariel pour les cas de décès et d'invalidité.
- Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 de la Fondation s'élève à 103,4% au 31.12.2014.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la constitution des provisions et des réserves. La réserve de fluctuation de valeur n'a toutefois pas pu être constituée conformément à son objectif.
- L'évaluation globale des risques met en évidence un risque faible à moyen pour la stabilité financière à long terme de la Fondation.
- Les dispositions réglementaires actuarielles examinées relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.
- AXA Fondation de prévoyance offre au 31.12.2014 une sécurité suffisante et peut remplir ses obligations actuarielles. Elle satisfait ainsi aux prescriptions de l'art. 52e, al. 1, LPP.

## **5.9 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

### **5.9.1 Réassurance de risques**

La Fondation a réassuré en grande partie les risques actuariels d'invalidité et de décès, ainsi que, partiellement, le processus d'épargne et le risque de vieillesse dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Les bases techniques de la Fondation se fondent sur le tarif d'assurance-vie collective d'AXA Vie SA en vigueur et approuvé par la FINMA.

### **5.9.2 Risques assumés de façon autonome par la Fondation**

Depuis le 01.01.2015, la Fondation fournit les rentes de vieillesse en cours et les rentes de survivants qui y sont liées à ses propres risques. Les calculs actuariels sont effectués conformément aux bases techniques LPP 2010 avec tables de génération, au taux d'intérêt technique de 3,00% jusqu'au 30.12.2015 et de 2,75 % à partir du 31.12.2015.



### 5.10 Modification des bases et hypothèses techniques

Dans l'ensemble, les tarifs d'AXA Vie SA approuvés par la FINMA et déterminants pour la Fondation se sont maintenus à un niveau constant en 2015. Toutefois, le montant des primes de risque a également été influencé par la branche économique à laquelle appartient l'employeur et, pour le risque d'invalidité, par l'expérience en matière de risque du cercle des personnes assurées.

La Fondation a abaissé le taux d'intérêt technique utilisé pour les calculs actuariels (risques assumés de façon autonome) de 3,00% à 2,75% au 31.12.2015.

Le taux de conversion en vigueur dans la prévoyance surobligatoire a été adapté au 01.01.2015, passant de 5,835% à 5,800% pour les hommes prenant leur retraite à 65 ans, et de 5,574% à 5,654% pour les femmes prenant leur retraite à 64 ans.

### 5.11 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

La Fondation présente le degré de couverture suivant:

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<b>Actifs nets à la valeur de marché</b>		
Actifs	512'273'501.49	340'512'404.53
./. Engagements	-16'426'896.10	-30'507'549.39
./. Compte de régularisation passif	-602'239.06	-1'474'458.98
./. Réserves de contributions des employeurs	-3'004'919.20	-2'255'337.70
./. Fonds libres des caisses de prévoyance	-5'629'757.39	-1'514'236.38
<b>Total des actifs nets à la valeur de marché</b>	<b>486'609'689.74</b>	<b>304'760'822.08</b>
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>		
Capital de prévoyance des assurés actifs	456'692'554.23	285'284'253.89
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	19'399'303.16	6'079'160.00
Provisions techniques de la Fondation	5'303'307.00	3'403'811.00
<b>Total du capital de prévoyance actuariel</b>	<b>481'395'164.39</b>	<b>294'767'224.89</b>
<b>Degré de couverture de la Fondation</b>	<b>101,1%</b>	<b>103,4%</b>

Le degré de couverture de chaque caisse de prévoyance varie en fonction de ses fonds libres et peut dès lors différer du degré de couverture de la Fondation.

## 6 Explications relatives au placement de la fortune et au produit net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller en placement et gestionnaire de placement, règlement de placement

Le règlement de placement définit l'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et les directives de gestion de fortune.

Le Conseil de fondation est responsable du placement de la fortune. Il a confié la gestion de la fortune de la Fondation à AXA Assurances SA, avec laquelle il a conclu un contrat de gestion de fortune. Celle-ci est soumise à la loi sur la surveillance des assurances et autorisée à agir en tant que gestionnaire de fortune en vertu de l'art. 48f, al 4, let. g, OPP 2.

Gestionnaire de fortune

AXA Assurances SA	Stefan Knab
-------------------	-------------

Les dispositions de l'art. 48f, al. 2 à 5, OPP 2 sont respectées.

#### Gestion des comptes / des dépôts

La gestion des comptes est effectuée par Credit Suisse SA et par AXA Vie SA.

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1 à 3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement.

### 6.3 Réserve de fluctuation de valeur

Afin de compenser les fluctuations de valeurs enregistrées par la fortune placée du fait de la variation des cours, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée. Cette réserve représente une garantie contre les pertes sur cours enregistrées par les placements et permet d'assurer l'équilibre financier.

Le montant visé de la réserve de fluctuation de valeur (objectif) est fixé selon la méthode d'analyse financière (méthode «value at risk»). Il est déterminé sur la base des caractéristiques de rendement et de risque de la stratégie de placement, laquelle doit garantir l'équilibre financier à l'horizon d'une année avec un niveau de sécurité de 99%. Dans le cadre de la stratégie de placement définie par le Conseil de fondation, le montant visé de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 9,8% du capital de prévoyance, des provisions techniques, des réserves de contributions des employeurs et des fonds libres des caisses de prévoyance.

Réserve de fluctuation de valeurs	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs constituée, selon bilan	5'214'525.35	9'993'597.19
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	46'915'749.03	28'660'848.62
Réserve de fluctuation de valeurs non constituée (déficit de réserve)	-41'701'223.68	-18'667'251.43

#### 6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement		Total 31.12.2015 CHF	Part 31.12.2015 en %	Total 31.12.2014 CHF
<b>Créances</b>				
Liquidités	PD	37'134'746	7,44	29'475'627
Créances	PD	129'212	0,03	5'825
Avoir en compte auprès d'AXA Vie SA	PD	4'399'399	0,88	9'498'610
Créances auprès des employeurs affiliés	PD	7'367'380	1,48	5'186'151
Obligations en CHF / hedged en CHF (débiteurs étrangers)	PC	10'353'771	2,07	10'230'929
Short duration high yield (hedged en CHF)	PC	32'388'758	6,49	17'900'073
Titres convertibles (hedged en CHF)	PC	22'991'827	4,60	13'689'710
<b>Actions</b>				
Actions suisses	PC	23'349'345	4,68	13'688'757
Actions Monde	PC	73'432'190	14,70	54'668'476
Actions Marchés émergents	PC	13'132'572	2,63	9'276'080
<b>Placements alternatifs</b>				
Hedge funds	PC	34'678'766	6,95	7'949'200
Insurance linked securities	PC	20'757'380	4,16	14'112'072
Private equity	PC	1'621'157	0,32	0
<b>Total des placements</b>		<b>281'736'503</b>		<b>185'681'510</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>				
Réassurance provenant du processus d'épargne		217'580'446	43,57	147'620'412
<b>Total des placements</b>		<b>499'316'949</b>	<b>100,00</b>	<b>333'301'922</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>				
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		11'297'708		6'079'160
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>1'658'844</b>		<b>1'131'323</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>512'273'501</b>		<b>340'512'405</b>

PD Placements directs

PC Placements collectifs (p. ex. fonds de placement, fondations de placement, etc.)

#### Confirmation du respect des limites

Les limites fixées par les art. 54, 54a, 54b, 55 et 57 OPP 2 ont été respectées.

#### Actes de nantissement

Afin de se protéger contre les risques de change, la Fondation recourt à des opérations à terme sur devises qui nécessitent des dépôts de garantie (marges initiales) obligatoires. Credit Suisse SA octroie une limite de négoce correspondant au volume des transactions et définie dans un «contrat-cadre pour la couverture des marges de maintenance». Cette limite est garantie au moyen d'un acte de nantissement général limité. Identique à la limite de négoce correspondante, cet acte confère à la banque un droit de gage d'un montant limité. Autrement, il n'y a ni obligation de procéder à des versements supplémentaires ni aucun effet de levier à la charge de la Fondation. Les dispositions des art. 65, al. 1, ainsi que 71, al. 1, LPP sont respectées. Au 31.12.2015, il existe des droits de gage d'un montant total de 7'000'000 CHF.

## Engagements de capital

Total des actifs au	31.12.2015 USD	31.12.2014 USD
Commitment Amount	25'000'000	0
Montant déjà utilisé	1'600'304	0
Montant encore disponible	23'399'696 (CHF 23'217'178)	0

Stratégie de placement	Stratégie de placement en %	Marges en %
Couverture du processus d'épargne	50	40-60
<b>Couverture du processus d'épargne</b>	<b>50</b>	<b>40-60</b>
Liquidités (sans gestion opérationnelle des liquidités)	0	0-15
Obligations en CHF (débiteurs suisses)	0	0-5
Obligations en CHF (débiteurs étrangers)	5	2,5-10
Short duration high yield (hedged en CHF)	6,5	4-9
Titres convertibles (hedged en CHF)	5	0-7,5
<b>Total des valeurs nominales</b>	<b>16,5</b>	<b>6,5-31,5</b>
Actions Suisse	5	2,5-7,5
Actions global	15	10-20
Actions Marchés émergents	3,5	1,5-5
Immeubles (Suisse)	0	0
Immeubles (étranger)	0	0
<b>Total des valeurs réelles</b>	<b>23,5</b>	<b>14-32,5</b>
Hedge funds	5	2,5-7,5
Insurance linked securities	5	2,5-7,5
<b>Total des placements alternatifs</b>	<b>10</b>	<b>5-15</b>
<b>Total des débiteurs étrangers</b>	<b>16,5</b>	<b>6,5-26,5</b>
<b>Total des monnaies étrangères</b>	<b>18,5</b>	<b>11,5-25</b>
<b>Total des actions</b>	<b>23,5</b>	<b>14-32,5</b>

### Allocation des actifs d'AXA Vie SA pour les actifs provenant de contrats d'assurance

Les capitaux de prévoyance réassurés auprès d'AXA Vie SA dans le cadre du contrat d'assurance collective (actifs provenant de contrats d'assurance) sont placés par AXA Vie SA conformément aux prescriptions relevant du droit de la surveillance.

En % des placements de capitaux d'AXA Vie SA	31.12.2015	31.12.2014
Liquidités et dépôts à terme	1,8	3,1
Obligations	59,2	57,0
Hypothèques et prêts	15,6	15,7
Titres de participation (actions et parts de fonds)	3,6	3,5
Private equity et hedge funds	5,6	5,8
Immeubles et installations	15,8	16,2
Autres placements de capitaux (instruments financiers dérivés, opérations à terme et opérations de mise en pension) <sup>1)</sup>	-1,6	-1,3

<sup>1)</sup> Dérivés passifs

### 6.5 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La Fondation n'a effectué aucune opération directe de prêt et de mise en pension de titres. Elle a procédé à des investissements dans des organismes de placement collectif, dans le cadre desquels les opérations de prêt et de mise en pension de titres sont autorisées compte tenu de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux et de ses dispositions d'exécution.

### 6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts); placements directs

La Fondation a investi dans des véhicules de placement collectifs, dans le cadre desquels des produits dérivés sont utilisés pour couvrir les risques de change.

### 6.7 Explication du résultat net des placements

	2015	2014
	CHF	CHF
Intérêts sur liquidités (nets)	-77'741.66	16'317.86
Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA	488'586.23	314'649.00
Produits des titres	1'365'705.27	647'070.17
Gains de cours sur titres	5'428'980.23	8'539'589.29
Pertes de cours sur titres	-3'999'846.05	-349'653.26
Frais d'administration des placements	-1'757'241.73	-916'305.15
Intérêts sur créances auprès des employeurs	109'605.39	50'827.95
Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA	-581'113.45	-364'766.85
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-223'511.08	-121'782.16
Intérêts encaissés sur les prestations d'assurance reçues	0.00	42'896.52
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	185'180.11	159'851.07
<b>Résultat net des placements</b>	<b>938'603.26</b>	<b>8'018'694.44</b>

<b>Performance de la fortune globale <sup>1)</sup></b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Somme des actifs pertinents au 01.01	334'433'244.53	153'719'332.04
Somme des actifs pertinents au 31.12	500'975'793.49	334'433'244.53
<b>Valeur moyenne</b>	<b>417'704'519.01</b>	<b>244'076'288.29</b>
Résultat net des placements	938'603.26	8'018'694.44
Intérêts et parts d'excédent des assurances (processus d'épargne)	3'460'034.40	2'343'943.30
<b>Performance de la fortune globale en %</b>	<b>1,1</b>	<b>4,2</b>

<sup>1)</sup> Sans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserve mathématique pour les bénéficiaires de rentes d'AXA Vie SA)

<b>Performance des placements <sup>2)</sup></b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Somme des placements au 01.01	185'801'678.83	70'267'562.24
Somme des placements au 31.12	281'875'030.99	185'801'678.83
<b>Valeur moyenne</b>	<b>233'838'354.91</b>	<b>128'034'620.54</b>
Résultat net des placements	938'603.26	8'018'694.44
<b>Performance des placements en %</b>	<b>0,4</b>	<b>6,3</b>

<sup>2)</sup> Sans les actifs provenant de contrats d'assurance ainsi que les intérêts et les parts d'excédent qui leur sont liés, y c. les éléments pertinents de la fortune du compte de régularisation actif

## 6.8 Explication des frais de gestion de fortune

### 6.8.1 Frais de gestion de fortune

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Coûts TER des placements collectifs	1'353'675.21	647'070.17
Commissions de gestion de ASF VII GP Limited, Jersey	132'838.74	0.00
Frais de gestion de comptes et de dépôts de Credit Suisse SA	158'822.25	121'796.35
Frais de transaction et impôts	237'342.80	205'784.45
Honoraires de gestion de fortune d'AXA Assurances SA	278'979.64	177'552.93
Remboursements provenant de la gestion de fortune	-404'416.91	-235'898.75
<b>Total des frais de gestion de fortune</b>	<b>1'757'241.73</b>	<b>916'305.15</b>

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
Total des placements	281'736'503	185'681'510
Total des placements transparents	245'436'581	147'877'656
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents</b>	<b>0,72%</b>	<b>0,62%</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>87,12%</b>	<b>79,64%</b>

Les placements des caisses de prévoyance et de la Fondation hors compte de régularisation actif et les actifs provenant de contrats d'assurance servent de valeur de référence pour le calcul des indicateurs.

### Placements collectifs non transparents

ISIN	Nom du produit Prestataire	Nombre de parts	Valeur du marché en CHF
IE00B7TKBZ10	AXA 1291 Fund Klasse -A- USD AXA 1291 Fund	25'359	30'174'270
XF0002897326	Fund Pre-Paym USD Fund Pre-Paym USD	4'500'000	4'504'495
-	Participation Ardian ASF VII Fund ASF VII GP Limited, Jersey	1'551'852	1'621'157
<b>Total des placements collectifs non transparents</b>			<b>36'299'922</b>

#### 6.8.2 Frais de gestion de fortune pour les actifs provenant de contrats d'assurance

La réassurance partielle du capital de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes consiste en un contrat d'assurance conclu avec AXA Vie SA et non pas en un placement collectif de la Fondation; voir directives de la CHS PP (D - 02/2013). Les frais de gestion de fortune d'AXA Vie SA ne doivent pas être inscrits comme frais de gestion de fortune de la Fondation. Leur montant ressort du compte d'exploitation Prévoyance professionnelle d'AXA Vie SA.

#### 6.8.3 Remboursements / rétrocessions

La Fondation a conclu un contrat de gestion de fortune avec AXA Assurances SA. Ce contrat stipule que les remboursements/rétrocessions doivent être reversés à la Fondation.

Pour l'année 2015, la Fondation a reçu au titre de la gestion de fortune des remboursements d'un montant de 404'416.91 CHF (2014: 235'898.75 CHF).

#### 6.8.4 Droits des actionnaires

La Fondation ne possédant aucun placement en actions direct, elle ne dispose d'aucun droit de vote.

### 6.9 Explication des créances auprès des employeurs affiliés et des réserves de contributions des employeurs

6.9.1 Créances auprès des employeurs affiliés	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Créances auprès des employeurs affiliés (contributions encore dues)	7'514'079.98	5'259'850.62
./. Ducroire	-146'700.00	-73'700.00
<b>Total des créances auprès des employeurs</b>	<b>7'367'379.98</b>	<b>5'186'150.62</b>

Au 31.03.2016, suite aux paiements des employeurs concernés, ces créances ont été réduites à 3'292'172,58 CHF (2014: 2'435'487.27 CHF).

La Fondation a prélevé un intérêt moratoire de 4% (2014: 4%).

La Fondation n'a effectué aucun placement auprès d'employeurs affiliés au sens de l'art. 57 OPP 2.

<b>6.9.2 Réserves de contributions des employeurs</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Etat au 01.01	2'255'337.70	908'226.10
Apports dans les réserves de contributions des employeurs (y c. reprises de caisses de prévoyance)	1'115'151.65	1'722'701.55
Prélèvement pour le financement de contributions	-365'570.15	-375'589.95
<b>Etat des réserves de contributions des employeurs au 31.12</b>	<b>3'004'919.20</b>	<b>2'255'337.70</b>

Comme l'année précédente, les réserves de contributions des employeurs n'ont pas porté intérêt.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Explications relatives aux comptes actifs

#### 7.1.1 Créances

Figurent à ce poste la demande de remboursement d'un versement en capital effectué par erreur, les avoirs de la Fondation auprès de l'Administration fédérale des contributions (demande de restitution de l'impôt anticipé) et auprès du fonds de garantie LPP (subsides du fonds de garantie).

#### 7.1.2 Avoirs auprès d'AXA Vie SA

Ce poste regroupe les avoirs de la Fondation disponibles sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

#### 7.1.3 Compte de régularisation actif

Ce poste comporte des parts d'excédent de risque d'AXA Vie SA attribuées mais pas encore reçues, des contributions acquises mais pas encore décomptées, des remboursements provenant de la gestion de fortune pas encore encaissés ainsi que des rentes versées d'avance.

### 7.2 Explications relatives aux comptes passifs

#### 7.2.1 Prestations de libre passage, capitaux

Il s'agit principalement de prestations de libre passage issues de la dissolution de contrats qui n'ont pas encore été transférées à d'autres institutions de prévoyance ainsi que de prestations de libre passage reçues à la suite de reprises de contrats, mais qui n'ont pas encore été intégrées. La variation par rapport à l'année précédente tient essentiellement au recul des résiliations de contrats.

#### 7.2.2 Engagements envers AXA Vie SA

Ce poste regroupe les obligations de la Fondation sur les comptes gérés par AXA Vie SA.

#### 7.2.3 Autres dettes

Ce poste correspond principalement à des avoirs des employeurs affiliés, à des paiements reçus par erreur et qui n'ont pas encore été transférés ainsi qu'à des engagements envers le fonds de garantie LPP.



#### 7.2.4 Compte de régularisation passif

Ce poste est constitué en majeure partie de remboursements de contributions en faveur d'employeurs affiliés qui n'ont pas encore été crédités ainsi que de frais de gestion de fortune et de frais de surveillance dus mais pas encore facturés.

### 7.3 Explications relatives aux postes du compte d'exploitation

#### 7.3.1 Apports liés à la reprise / transfert en cas de sortie collective

<b>Apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Fonds libres	4'853'899.24	1'322'579.03
<b>Total</b>	<b>4'853'899.24</b>	<b>1'322'579.03</b>

<b>Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Fonds libres	16'723.30	5'144.80
<b>Total</b>	<b>16'723.30</b>	<b>5'144.80</b>

#### 7.3.2 Rentes de vieillesse versées

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	196'931.25	0.00
Rentes réassurées selon les principes actuariels	168'655.70	136'151.50
<b>Total des rentes de vieillesse versées</b>	<b>365'586.95</b>	<b>136'151.50</b>

#### 7.3.3 Rentes de survivants versées

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Rentes prises en charge de façon autonome par la Fondation	20'503.15	0.00
Rentes réassurées selon les principes actuariels	91'794.60	37'862.75
<b>Total des rentes de survivants versées</b>	<b>112'297.75</b>	<b>37'862.75</b>

#### 7.3.4 Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce

<b>Versements anticipés pour la propriété du logement</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Nombre	17	21
Montant total en CHF	919'260.00	1'660'233.15

<b>Mises en gage pour la propriété du logement</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Nombre	25	13

<b>Versements à la suite de divorces</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Nombre	8	14
Montant total en CHF	905'281.65	1'386'950.60

### 7.3.5 Prestations d'assurance

Il s'agit des prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité (rentes et capitaux) reçues par AXA Vie SA et des libérations du paiement de la prime.

### 7.3.6 Primes de coûts / frais d'administration

Les primes de coûts comprennent les montants que la Fondation a payés à AXA Vie SA pour couvrir les frais d'administration et se composent des éléments suivants:

	2015 CHF	2014 CHF
Frais d'administration généraux	2'658'365.50	1'578'598.45
Frais de marketing et de publicité <sup>1)</sup>	737'427.65	430'650.85
Rémunération versée aux courtiers	125'220.75	84'382.60
<b>Total des primes de coûts</b>	<b>3'521'013.90</b>	<b>2'093'631.90</b>

<sup>1)</sup> Outre les frais directs de marketing et de publicité, ce poste englobe notamment les frais liés à l'acquisition et au suivi des clients (rémunérations uniques ou régulières versées aux collaborateurs du service externe).

Les frais d'administration figurant dans le compte d'exploitation comprennent les contributions aux coûts d'administration pour des dépenses et services particuliers qu'AXA Vie SA a facturés à la Fondation en sus de la prime de coûts ainsi que les coûts directs de la Fondation. Les frais d'administration se composent comme suit:

	2015 CHF	2014 CHF
Frais liés au traitement de demandes EPL	5'927.00	8'735.00
Frais d'encaissement	177'139.85	74'682.65
Frais liés à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance	147'641.30	54'168.75
Coûts afférents aux contrats sans assurés	500.00	0.00
Coûts pour des services spéciaux	1'250.00	0.00
Frais de formation et rémunération des membres du Conseil de fondation	46'788.15	44'556.15
Honoraires de l'organe de révision	16'740.00	16'902.00
Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	22'860.35	13'603.65
Frais liés à la surveillance directe	23'339.00	23'335.40
Emoluments de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle	3'661.00	1'786.00
Coûts pour autres dépenses	575.00	212.00
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>446'421.65</b>	<b>237'981.60</b>

### 7.3.7 Intérêts sur liquidités (nets)

Est inclus dans ce poste un montant de 39'234.96 CHF au titre d'intérêts négatifs de Credit Suisse SA.

### 7.3.8 Intérêts encaissés sur les avoirs auprès d'AXA Vie SA

Il s'agit des intérêts générés par les comptes de la Fondation gérés par AXA Vie SA.

### 7.3.9 Charges d'intérêts résultant d'engagements envers AXA Vie SA

Sont comptabilisés à ce poste les intérêts sur les primes d'assurance dues.

### **7.3.10 Produits divers**

Il s'agit principalement de contributions aux frais supplémentaires conformes au règlement des frais de gestion prélevées en vue de couvrir les dépenses particulières (p. ex. procédures de recouvrement/poursuites, traitement de demandes EPL).

### **7.3.11 Autres frais**

Il s'agit principalement d'une hausse du ducoire ainsi que de la prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune.

### **7.3.12 Excédent des charges des caisses de prévoyance (net)**

Il n'est pas possible de déduire la situation financière des caisses de prévoyance de l'excédent des charges. Ainsi, par exemple, la répartition de fonds libres de caisses de prévoyance en vue d'une redistribution aux personnes assurées suffit à créer un excédent des charges.

### 7.3.13 Excédent des produits de la Fondation

	2015 CHF	2014 CHF
Constitution de provisions techniques de la Fondation	-1'899'496.00	-2'128'708.00
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	-6'647'393.43	-3'844'291.67
Parts d'excédent des assurances	728'821.00	0.00
Rentes de vieillesse versées de façon autonome	-196'931.25	0.00
Rentes de survivants versées de façon autonome	-20'503.15	0.00
Constitution de capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes pris en charge de façon autonome (nette)	-8'101'595.16	0.00
Dissolution d'avoires de vieillesse lors de la conversion en rentes	6'630'509.00	0.00
Capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes reçus suite à une reprise	521'874.00	0.00
Primes uniques versées à AXA Vie SA (longévité)	0.00	-193'584.00
Compensation des contributions au fonds de garantie	479.75	-1'161.65
Intérêts sur liquidités (nets)	-77'741.66	16'317.86
Résultat des titres	2'794'839.45	8'837'006.20
Frais de gestion des placements de la fortune	-1'757'241.73	-916'305.15
Intérêts résultant du contrat d'assurance de capital	3'460'034.40	1'958'822.30
Intérêts sur créances auprès des employeurs	109'605.39	50'827.95
Charges d'intérêts envers AXA Vie SA (nets)	-92'527.22	-7'221.33
Rémunération de prestations de libre passage/d'assurance	-223'511.08	-121'782.16
Intérêts liés à la reprise d'effectifs d'assurés	185'180.11	159'851.07
Pertes sur débiteurs	-1'632.75	-15'112.15
Constitution du ducroire	-73'000.00	-48'800.00
Réduction de la perte sur débiteurs de l'année précédente	10'191.55	0.00
Prime pour l'assurance de la responsabilité civile pour préjudices de fortune	-6'825.00	-7'245.00
Frais directs de la Fondation (frais d'administration)	-113'963.50	-100'395.20
Effets résultant des comptes de régularisation	-8'171.80	-9'891.50
Autres charges (nettes)	-72.76	-10.46
<b>Excédent des charges/produits avant dissolution/ constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>-4'779'071.84</b>	<b>3'628'317.11</b>
Dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeur	4'779'071.84	-3'628'317.11
<b>Excédent des produits</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

### 8.1 Demande de l'autorité de surveillance

Aucune

## **9 Autres informations relatives à la situation financière**

### **9.1 Découvert**

La Fondation ne présente pas de découvert.

### **9.2 Liquidations partielles ou totales**

Les conditions d'une liquidation partielle de la Fondation et la réalisation d'une procédure de liquidation partielle sont définies dans le «Règlement applicable à la liquidation partielle de la fondation collective». En 2015, aucune procédure de liquidation partielle n'a été engagée à l'échelon de la Fondation.

En fonction de l'évolution des affaires, des liquidations partielles ou totales sont opérées au niveau des caisses de prévoyance. La procédure observée en la matière est celle prévue par le «Règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance».

### **9.3 Procédures juridiques en cours**

Aucune procédure juridique n'était en cours au 31.12.2015.

## **10 Evénements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement particulier